

FICHE DE MISSION DU COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE

Voté le 21/10/2024 en CA



Par Le Monde

INTRODUCTION

[Par Le Monde](#) est une association de loi 1901 créée en 2013, qui apporte une solution éducative au défi du vivre-ensemble en France et à l'international. En favorisant le dialogue entre enfants par delà les distances géographiques et les frontières de l'esprit, nous oeuvrons à la construction d'un contre-modèle d'identité culturelle, positif, dynamique, inclusif et ouvert sur les autres.

De 2014 à 2019, l'association Par Le Monde a mis en place le programme "Le Voyage de Pelico", un dispositif d'échanges numériques pour et par des enfants de classe de primaire porté par des médiateurs voyageurs. L'impact pédagogique de ce dialogue culturel à hauteur d'enfant a été prouvé et éprouvé auprès de ~15.000 écoliers. Depuis 2020, l'association a lancé le projet [1Village](#), plateforme 100% numérique de correspondances entre classes.

Concrètement, 1Village est un réseau éducatif d'échanges numériques qui tisse des liens culturels et solidaires entre écoliers du monde. En pratique, des classes de deux pays différents se retrouvent au sein d'un village-monde virtuel pour échanger grâce à des reportages vidéo thématiques qu'elles produisent elles-mêmes depuis la plateforme.

L'usage innovant des nouveaux moyens de communication nous permet de faire vivre une expérience concrète de fraternité aux enfants en situation d'isolement géographique, social ou scolaire.

Par Le Monde met en place un dispositif de contrôle interne qui vise à assurer une meilleure maîtrise de ses activités. Il se compose des éléments principaux suivants :

- l'organisation des équipes et des activités ;
- la connaissance et le respect des obligations légales et/ou réglementaires des délégations formalisées ;
- le pilotage des activités s'appuyant sur un bon reporting ;
- des formations adaptées aux besoins ;
- une bonne communication interne et externe ;
- une analyse des risques structurée et régulièrement mise à jour ;
- un plan de contrôle formalisé, suivi et mis à jour.

Ce comité a pour finalité d'assurer au CA que le dispositif de contrôle interne de PLM est pertinent et efficace ; pour cela il s'appuie sur les contrôles réalisés (autocontrôles, contrôles managériaux, audits, les contrôles financiers réalisés dans le cadre de l'activité du CAC,...), la cartographie des risques et les recommandations émises pour remédier aux situations à risques.

RÔLE

Le comité de contrôle interne a pour but d'évaluer la solidité du dispositif de contrôle interne pour le compte de la Direction et du CA auquel il rend compte directement et régulièrement.

Il analyse les éléments existants du dispositif, identifie les éléments manquants, alerte et formule des propositions.

COMPOSITION

Le comité de contrôle interne est nommé par le CA qui en approuve la fiche de mission.

Il est composé de 4 membres a minima, dont 1 administrateur et 1 personne qualifiée extérieure dans la gestion financière.

Il est nommé pour une durée minimale d'un an, avec dans l'idéal un cycle de trois ans afin, la première année, de monter en compétences sur l'association, la deuxième année éprouver et améliorer le comité et la troisième année être en pleine conscience de tous les enjeux de l'association.

Le mandat est renouvelable une fois.

La participation au comité de contrôle interne est bénévole.

MISSIONS

Le comité de contrôle interne vérifie la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.

Afin de donner au CA une assurance raisonnable du bon fonctionnement de l'organisation :

- il s'assure que les dirigeants et les collaborateurs respectent les règles internes de gouvernance et de déontologie, en particulier le projet associatif, la charte éthique/déontologique, les statuts, le plan stratégique, le règlement intérieur, les procédures ainsi que les lois et réglementations ;
- il prend connaissance des risques identifiés par l'association dans le document « Cartographie des risques » ; il en contrôle la pertinence et s'assure que l'organisation et les procédures mises en œuvre prennent en compte leur prévention et sont toujours appliquées dans une approche par les risques (priorisée et proportionnée) ;
- il s'assure de la qualité des outils de suivi et pilotage budgétaire, de la pertinence et qualité des procédures autour de la levée de fonds (les délégations formalisées, le pilotage de l'activité et son reporting, la qualité des informations financières en relation avec les donateurs) et il porte une attention particulière à la lisibilité et accessibilité des informations financières (en particulier une annexe des comptes suffisamment commentée pour la bonne compréhension des financeurs et donateurs), ainsi que le respect des obligations légales et réglementaires ;
- il s'assure que le plan stratégique mis en place par le bureau en accord avec la direction et validé en AG est élaboré en cohérence avec le projet associatif, qu'il est revu de façon régulière (au moins une fois tous les 18 mois), et que les projets stratégiques définis sont réalisés ;
- il porte une attention particulière à la pertinence et à la mise en œuvre des outils de pilotage.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du comité de contrôle interne sont soumis à la discrétion vis-à-vis de l'organisme.

Il se réunit autant que de besoin et au moins **trois fois par an**. Un compte-rendu ou un relevé de décisions est produit dans les 15 jours qui suivent la réunion ; il est transmis au bureau et au CA pour information et prise de décision.

Il sollicite les membres du conseil d'administration et toute personne pertinente pour se faire communiquer tout document lui permettant de mener à bien ses missions.

Il est destinataire des rapports réalisés par des experts indépendants et des contrôleurs publics, rapports qui permettent de s'assurer, notamment, de la réalité et de l'efficacité des emplois de fonds.

Le CA s'assure de l'implication des salariés, des bénévoles et de toute personne utile au bon déroulement des missions du Comité de contrôle interne afin qu'il exerce son rôle efficacement, tout en veillant à ce que son action ne se substitue pas aux prérogatives de l'équipe dirigeante.

Le cas échéant, le comité de contrôle interne recueille en toute confidentialité les alertes spontanées des salariés et des membres de l'organisme. Il analyse la situation et remet ses conclusions et recommandations au CA en vue de prendre les mesures nécessaires et de réduire ou éliminer le risque encouru. Le comité tient informé le bureau sans rôle de conseil.

LIVRABLES

Le CA établit chaque année **le plan de travail annuel du comité de contrôle interne lors de l'un des CA**.

Ce dernier rend compte annuellement au CA de sa réalisation, et des autres investigations menées. Le cas échéant, il formule des recommandations à le CA lors de l'AG et, si nécessaire, assure le suivi des recommandations antérieures.

ANIMATION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Un membre du comité, coordinateur de ces travaux, est chargé de son animation et s'assure de son bon fonctionnement.

Le comité de contrôle interne s'appuie sur le coordinateur pour l'organisation de :

- l'envoi du planning et du plan de travail pour l'année civile ;
- la logistique des rendez-vous demandés ;
- l'envoi des comptes-rendus ;
- l'envoi du rapport annuel sur les contrôles réalisés et les évolutions proposées.